

Entrer en 6^{ème} au collège Georges SEURAT



Collège Georges Seurat
75, rue des Fauvelles-92400 Courbevoie-Tel : 01 46 67 17 16



Votre enfant s'apprête à entrer au collège. Le passage en 6^{ème} est une étape importante pour chaque enfant mais aussi pour la famille qui doit s'adapter à un nouveau rythme.

La PEEP, notre association de parents d'élèves, a pensé que cette transition pourrait être accompagnée d'un document. Il regroupe des informations pratiques et tente de vous donner un éclairage sur ce que sera la vie de votre enfant au collège. Il vous permettra de mieux appréhender son entrée au collège.

Le passage à un établissement du secondaire implique un réel changement : lieux, rythme, accueil, apprentissage en particulier de l'autonomie et travail personnel.

Toutes vos interrogations sur ces changements sont légitimes et ce document a pour finalité d'y répondre. Nous sommes également à votre disposition pour vous apporter plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne rentrée au collège !

Nos coordonnées :

Khanata GAYE / Fériel LOUATI

06 22 16 85 41 / 06 11 49 84 02

peep.seurat.courbevoie@gmail.com



1• Le collège

Le collège ne dépend pas de la mairie de Courbevoie (comme les écoles primaires et maternelles) mais du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

L'équipe administrative

- Le principal, le principal adjoint. Ils sont les interlocuteurs des parents, ils président les conseils de classe, de discipline et d'administration. Ils dirigent et organisent l'équipe pédagogique et le personnel administratif.
- Le Conseiller Principal d'Education (CPE) coordonne l'équipe des surveillants, gère les absences et retards, organise les permanences quand les élèves n'ont pas cours.
- Le gestionnaire, gère le budget et s'occupe de la vie matérielle du collège (commande de fournitures).
- Les assistants d'éducation assurent la surveillance des élèves pendant les récréations, la cantine, les permanences, les entrées et sorties du collège.
- Le documentaliste,
- Le médiateur favorise le dialogue entre les enfants et prévient les conflits,
- L'assistante sociale aide les élèves en difficulté familiale, scolaire ou financière,
- Le médecin scolaire et l'infirmière scolaire (ils ne sont généralement présents que certains jours),
- Le Psychologue de l'Éducation Nationale, spécialiste des questions d'Education, de Développement et de Conseil en Orientation,
- L'agent d'accueil reçoit les appels et vous renseigne à l'entrée du collège.



L'équipe pédagogique

Le collège compte une quarantaine de professeurs, dont certains enseignent dans plusieurs établissements. En 6^{ème}, votre enfant aura **9 ou 10 professeurs différents**.

Chaque classe est prise en charge par un **professeur principal** : il assure la coordination entre les différents professeurs de la classe, l'élève, la famille et l'administration. Il propose une appréciation générale sur chaque élève au conseil de classe.

Les locaux

Le collège comporte une cantine et un centre de documentation et d'information (CDI). Le collège dispose de salles de technologie, de laboratoires pour l'enseignement des SVT (sciences de la vie et de la terre) et de la Physique-Chimie. Une salle polyvalente sert pour les réunions et les projections de films. Un gymnase se trouve dans l'enceinte du collège.

Des casiers, situés au rez-de-chaussée, sont attribués aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} demi-pensionnaires, afin de leur permettre de délester leur cartable. Ils partagent un casier à deux et doivent fournir le cadenas. C'est un confort pour les élèves qui ne peut être maintenu qu'à condition que chacun respecte le casier de l'autre.

Les aides financières

Il existe des tarifs sociaux pour la restauration scolaire et plusieurs aides financières :

- les bourses : les bourses sont versées directement aux familles. Les dossiers de Bourse sont à demander au gestionnaire.
- Les aides départementales sont aussi accordées à des élèves boursiers ou non boursiers selon un barème du Conseil Départemental, en fonction du Quotient Familial. Le gestionnaire peut vous renseigner sur ces aides.
- Les tarifs sociaux pour la cantine existent, renseignez-vous auprès du gestionnaire.

L'assistante sociale est disponible pour aider les familles. Le CPE, le principal et son adjoint sont à l'écoute des parents en cas de difficultés.



L'ENC 92

L'ENC 92 est le portail internet sur lequel vous trouverez de nombreuses informations : emploi du temps, notes de votre enfant, cahier de texte numérique, absence de votre enfant, professeurs absents et communication générale de l'établissement à destination des parents et des élèves (menu de la cantine, allergènes présents dans les plats, dates des réunions).

Chacun des parents et chaque élève a un identifiant et un mot de passe propre qui lui permet de se connecter sur le portail ENC. A conserver précieusement ! Le collègue ne peut pas vous le communiquer à nouveau. En allant régulièrement sur l'ENC, vous serez informé de la vie de l'établissement (dates de réunion, menus ...) et des résultats de votre enfant.

Enfin, par le biais de la messagerie de l'ENC, vous pourrez communiquer avec les professeurs de votre enfant (ex : demande de rendez-vous) ainsi qu'avec l'équipe administrative (ex : la CPE).

2• La vie des enfants au collège

Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance ou le carnet de Liaison est le « laisser passer » des collégiens, ils doivent toujours l'avoir avec eux, le présenter aux surveillants pour entrer et sortir du collège.

Il sert également d'outil de communication entre les parents et la communauté éducative.

Dans le carnet de correspondance, vous trouverez les noms des professeurs, le règlement intérieur, l'emploi du temps, le règlement de la cantine, la charte internet du collège, les billets d'absence et de retard ainsi que les dates de réunion, professeurs absents, cours déplacés, dates des sorties scolaires... Votre enfant doit vous faire signer tous les mots.

Vous pouvez y écrire des messages à l'attention de l'équipe pédagogique ou administrative (demande de rendez-vous avec un professeur, par exemple) ou utiliser l'ENC 92 (cf. chap. précédent).



Vous serez informé du nom des parents délégués de classe et de leurs coordonnées via un papier distribué en classe. La PEEP est présente dans la plupart des classes.

La journée –type

Votre enfant devra changer de salle à chaque cours. Les enfants ont cours le **mercredi matin** au collège, mais pas le samedi.

Les enfants doivent arriver 5 mn avant le début officiel des cours. Les 6^{ème} peuvent poser leurs affaires dans des **casiers**. Les enfants ont 5 mn pour changer de salle entre chaque cours. Il y a une récréation en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

Retards et absences : La présence à tous les cours est obligatoire. En cas de **retard**, l'enfant doit justifier son retard à la vie scolaire avant d'aller en classe. Vous serez informé par le biais de l'ENC 92 de ce retard et par SMS.

Les parents doivent prévenir le collège par téléphone en cas d'**absence** de leur enfant. En cas d'absence non signalée, vous serez contacté par téléphone pour les premières heures de cours du matin et de l'après-midi.

Dans tous les cas, vous devrez remplir un coupon d'absence dans le carnet de correspondance. Votre enfant devra le remettre à la vie scolaire dès son retour au collège.

Le déjeuner :

La restauration scolaire est différente selon les collèges de Courbevoie. Pour connaître les spécificités de votre collège voir page 14.

La carte « qualité de ville » ne sert plus au collège.

Les 6^{ème} terminent généralement à 16h35 au plus tard. En cas d'absence d'un professeur en fin de journée, votre enfant sortira plus tôt si vous en donnez l'autorisation en début d'année. En cas de refus de votre part, il ira en permanence.



↳ Les activités sportives du midi et du mercredi

L'association sportive UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) organise des activités sur la pause méridienne et le mercredi après-midi. Les sports proposés changent chaque année en fonction des propositions des professeurs de sport.

Les frais d'inscriptions à l'UNSS (25€) peuvent être pris en charge par le PASS+ 92.

Pour plus d'informations sur le PASS+ 92 surfer sur <http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/Autres/P@ss92>.

↳ Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Il est dirigé par une documentaliste. Elle accueille un nombre limité d'élèves venant lire ou faire des recherches. Les heures d'ouverture sont précisées à la rentrée et affichées sur la porte du CDI.

3• Les apprentissages

L'organisation de la classe

Les classes comptent entre 25 et 29 élèves en moyenne selon le niveau et les années.

Les élèves élisent en début d'année 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui seront chargés de représenter l'ensemble des élèves lors du conseil de classe et de faire passer leurs messages.

Les emplois du temps

Ils sont distribués le jour de la rentrée mais sont susceptibles de changements dans les premières semaines.

Les 6^{ème} ont **26 heures** de cours par semaine. Certains cours sont dispensés en demi-groupe.

Les manuels scolaires

Les manuels scolaires, financés par le budget de l'Éducation Nationale, sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Il faut les recouvrir (couvertures retirables) et l'enfant doit en prendre soin : l'état du livre est noté lors du prêt (fiche collée en fin de manuel et fiche de prêt



informatique) et l'enfant devra rembourser le prix du manuel, s'il le rend en mauvais état.

Il existe un double jeu de manuels (financé par le Département) dans les classes de 6^{ème}, ce qui permet à chaque enfant de ne pas transporter tous ses manuels chaque jour. En début d'année, vous pouvez aider votre enfant à faire son cartable et veiller à ce qu'il ne transporte pas de livres inutiles.

Les nouvelles matières étudiées tout au long du collège

↳ L'informatique,

est étudiée au travers d'autres matières. Les enfants vont commencer à approfondir leurs connaissances en vue de valider le B2i (Brevet Informatique et Internet) avant la fin de la 3^{ème}. Il compte pour l'obtention du brevet des collèges.

↳ La sécurité routière

sera étudiée en 5^{ème} et 3^{ème} et débouchera sur l'obtention d'un diplôme nécessaire pour passer le permis de conduire des deux roues ou une voiture.

↳ L'EPS : Éducation Physique et Sportive

Les cours d'EPS sont obligatoires sauf contre-indication médicale avec justificatif. Un modèle de justificatif à faire remplir par le médecin est distribué en début d'année.

Les enfants sont notés autant sur la performance que sur leur implication.

Ils doivent penser à apporter leur tenue de sport (vêtements et chaussures). Tout oubli est sanctionné.

Le collège dispose de son propre gymnase. Certaines activités peuvent avoir lieu en dehors du collège en fonction des disponibilités budgétaires supplémentaires allouées par le Conseil Départemental. Les classes de 6^{ème} pratiquent la natation à la piscine municipale pendant quelques semaines (prévoir le bonnet de bain).



↳ Les langues vivantes

L'anglais est enseigné en langue vivante 1 en 6^{ème}.

En 5^{ème}, les élèves peuvent choisir entre l'allemand ou l'espagnol pour la deuxième langue vivante.

↳ Les langues anciennes

Il est possible d'étudier le latin à partir de la 5^{ème}.

Les sorties

Elles sont organisées à l'initiative des professeurs. La participation des élèves est obligatoire car elles sont intégrées au temps scolaire (ex : visite au Musée du Louvre en rapport avec les programmes de français et d'histoire). Elles sont le plus souvent gratuites.

Les voyages

Des voyages sont organisés à l'initiative des professeurs.

Ils sont discutés et adoptés par le Conseil d'Administration chaque année et varient d'un collège à l'autre (voir page 14).

4• Les parents au collège

Les bons conseils de rentrée

Votre enfant aura besoin de votre aide pour s'organiser à la rentrée : au début, vous pourrez l'aider à sélectionner les bons cahiers pour le lendemain en fonction des matières indiquées par l'emploi du temps, ajouter les affaires de sport, ... sans oublier le carnet de correspondance et ses clés (dont celles de son casier).

En le guidant dans son travail au début de l'année, il apprendra rapidement l'autonomie.

Habituez-le à faire ses devoirs à l'avance pour ne pas se retrouver surchargé si des professeurs donnent du travail du jour au lendemain en plus de celui indiqué à l'avance dans le cahier de texte.



Votre enfant va devenir de plus en plus indépendant et autonome au cours de ses années de collège.

↳ Le travail à la maison

Il est essentiel : l'enfant doit travailler avec régularité et ne pas attendre que les interrogations arrivent pour apprendre les leçons. Certains professeurs font aussi des petites interrogations « surprise » pour vérifier que le cours précédent a bien été acquis. Ces interrogations permettent aussi de remonter la moyenne.

Votre enfant devra apprendre à travailler régulièrement et à s'avancer. En fonction de l'autonomie de chaque enfant, les parents devront l'aider à s'organiser dans son travail, au moins en début d'année.

La liaison Famille-Collège

Chaque enfant dispose d'un **Carnet de Correspondance**, réel support de communication entre les familles et le collège. Le portail ENC92 vous permettra aussi de vous tenir informé des notes, de l'emploi du temps, des absences de votre enfant, des professeurs absents et des dates de réunion.

Lorsque votre enfant est malade, pensez à prévenir l'école dès le matin par téléphone. Pour son retour au collège, pensez à remplir le bulletin d'absence qu'il remettra à la vie scolaire avant de pouvoir aller en cours.

Les réunions

Une première réunion est organisée à la rentrée. Tous les professeurs de votre enfant se présentent et vous indiquent les attendus scolaires de l'année.

Une **réunion parents-professeurs** a lieu dans le courant de l'année, vous pourrez y rencontrer individuellement certains enseignants de votre enfant. Cette rencontre étant limitée à quelques minutes par élève, vous pouvez aussi prendre rendez-vous bien avant si nécessaire



avec l'un des professeurs par le biais du carnet de correspondance (de préférence) ou sur l'ENC.



↳ Une **réunion d'information organisée par les associations de parents d'élèves** se déroule généralement début septembre. La date sera précisée sur l'ENC. Nous y prenons les inscriptions des parents souhaitant être délégués de classe.

↳ Le **conseil de classe** : 1 fois par trimestre, les professeurs, les délégués de parents et les délégués des enfants se réunissent sous la présidence du principal ou du principal adjoint.

Le conseil de classe évalue le travail et les résultats de chaque élève, puis propose des décisions d'orientation lors du dernier trimestre. Il valide les appréciations proposées sur le bulletin scolaire de votre enfant.

Le professeur principal donne une appréciation générale de la classe (niveau, discipline, attitude de travail...).

Avant le conseil de classe, vous pouvez transmettre au(x) délégué(s) des parents vos questions et vos remarques sur la classe ou sur votre enfant. Elles seront prises en compte le jour du conseil. Un compte-rendu est rédigé par les parents d'élèves délégués à l'issue du conseil afin de vous permettre de comprendre les atouts ou soucis de la classe.

Tout au long de l'année, vous pouvez vous adresser aux délégués des parents (mail ou téléphone) pour toute question. Vous pouvez également transmettre vos coordonnées aux délégués des parents afin qu'ils vous contactent directement.

Rôles des parents délégués aux conseils de classe

Vous pouvez participer aux conseils de classe en tant que **délégué**.

Dans chaque classe, il peut y avoir 2 parents délégués titulaires et 2 parents délégués suppléants. Ils doivent être adhérents à une association de parents d'élèves représentée au Conseil d'Administration. Généralement un parent de chaque fédération assiste aux conseils de classes.



Pour être adhérent et délégué, il faut contacter l'une ou l'autre des associations de parents d'élèves dès la rentrée. Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas être délégué de parents, vous pouvez contacter les parents délégués dont les coordonnées vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondance.

En étant délégué des parents, en plus de participer au conseil de classe vous servirez de relais entre les parents de la classe et l'équipe pédagogique. Vous connaîtrez et transmettez aux autres parents les résultats de l'ensemble de la classe. Vous participerez aux réunions de délégués de parents ce qui vous permettra de partager votre expérience et bénéficier de celle des autres parents. Vous serez impliqué dans les réflexions préparatoires au Conseil d'Administration du collège.

Pour être mieux informé, n'oubliez pas de donner votre adresse mail ou votre numéro de téléphone au parent délégué de la classe de votre enfant. Vous pourrez ainsi recevoir directement un compte-rendu personnalisé du conseil de classe et les rappels des événements importants à ne pas manquer (ex : réunions).

Le bulletin scolaire

Le bulletin-vous est donné par le professeur principal ou est donné à votre enfant ou envoyé à votre domicile. Dans les deux derniers cas, un sms vous prévient. Le bulletin contient les moyennes de l'enfant, les moyennes les plus hautes et les plus basses de la classe ainsi que les commentaires des professeurs. Les avertissements font l'objet d'un courrier qui accompagne le bulletin.

Les originaux des bulletins doivent être conservés pendant toute la scolarité de votre enfant. Ils sont demandés pour l'inscription au lycée. Le collège ne délivre pas de duplicata.

Vous pouvez suivre les notes au quotidien sur le site de l'ENC. Un mot de passe vous sera remis en début d'année. Gardez-le précieusement, le collège n'est pas en mesure de vous le communiquer à nouveau.



Vous pourrez appréhender les particularités de la classe et connaître l'avis global des professeurs à l'aide du compte-rendu du conseil rédigé par les parents délégués.

Le Conseil d'administration : les parents élus

Le Conseil d'Administration adopte le budget, le règlement intérieur, la répartition des heures par niveau, dans les limites de contraintes imposées, le projet d'établissement. Il vote les voyages et sorties scolaires ainsi que leur tarif.

Il rassemble le chef d'établissement, son adjoint, le gestionnaire, le CPE, les représentants du Conseil Général, de la commune, des enseignants, des personnels administratifs et de service, des parents et des élèves.

Les parents d'élèves élisent leurs représentants en octobre pour un an. Les prochaines élections auront lieu en **octobre 2018**. Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés au collège. **Votre vote est important** pour que les parents puissent avoir une représentativité réelle et reconnue au Conseil d'Administration.

Le matériel électoral sera remis à votre enfant (vérifiez le sac de votre enfant !) et **vous pourrez voter par correspondance** ou sur place. Une urne sera installée à l'ACCUEIL quelques jours avant l'élection et votre enfant y glissera votre enveloppe en arrivant le matin.

Selon les collèges, l'association de parents PEEP (Fédération des Parents d'Élevés de l'Enseignement Public) est ou non majoritaire. La PEEP assure une parfaite assiduité dans toutes les instances du collège : elle occupe réellement les sièges dont elle dispose à tous les Conseils d'Administration et à toutes les commissions (conseil de discipline notamment mais aussi commissions éducatives, Comité d'Hygiène et de Sécurité, Conseil de Vie Collégienne...).

La PEEP a des parents délégués dans la plupart des classes. Les parents élus PEEP sont très présents au collège et interviennent dès que nécessaire auprès du Principal et de son adjoint afin de signaler et



de tenter de remédier aux problèmes qui leur ont été signalés par les parents (remplacement d'un professeur absent de façon prolongée, sécurité dans la cour, cantine, incidents devant le collège...).

Au sein de l'association, ils échangent avec les parents des autres collèges de la commune et décident des actions collectives à mener auprès de l'Éducation Nationale et du Conseil Départemental sur les questions plus générales de l'enseignement dans le secondaire.

La PEEP Courbevoie est présente dans tous les collèges et lycées. Un site internet présente ses actions et vous permet d'être informé (présentation des collèges aux parents d'enfants de CM2, sectorisation des collèges et lycée, présentation de la réforme du collège, cafés des parents...)

5• Les spécificités du collège SEURAT

Deux Enseignements Pratiques Pluridisciplinaires (EPI) par année scolaire de la 5^{ème} à la 3^{ème} (cycle 4)

5^{ème} : Langues et cultures de l'Antiquité & Corps, santé, bien-être, sécurité

4^{ème} : Sciences, technologie et société & Information, communication, citoyenneté

3^{ème} : Cultures et création artistiques & Monde économique et professionnel

La cantine :

Il est possible de choisir un **forfait 2, 3 ou 4 jours**. Ce choix, qui intervient 3 semaines après la rentrée, est **définitif** pour toute l'année scolaire.

Une carte de cantine est remise à chaque enfant pour la durée de sa scolarité dans le collège (6^{ème}-3^{ème}). Elle doit être présentée à chaque repas. Son renouvellement, en cas de perte est payant : 5€ la première fois puis 10€ les fois suivantes. Il est conseillé d'en faire une photocopie qui pourra servir en secours.



Les élèves mangent au premier ou au second service, en fonction de leur emploi du temps.

Le prix de la demi-pension est forfaitaire par trimestre : il n'y a pas de remise en cas d'absence de l'élève non justifiée médicalement.

Les voyages :

Selon les années, des voyages peuvent être proposés par les enseignants. Ils doivent être acceptés par le Conseil d'Administration.

L'UNSS :

L'association sportive UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) organise des activités sur la pause méridienne et le mercredi après-midi. Les sports proposés changent chaque année en fonction des propositions des professeurs d'EPS.

En 2017-2018, les sports proposés étaient : badminton, basket, volley.

- Au collège, vous pouvez :
 - vous présenter sur la liste des parents candidats au Conseil d'Administration
 - vous présenter comme délégué pour la classe de votre enfant
 - voter pour élire vos représentants au conseil d'administration



Numéros et sites utiles :

N° téléphone du collège : 01 47 88 38 76

Site de la PEEP secondaire de Courbevoie :

<http://courbevoiesecondaire.peep.asso.fr>

avec des pages dédiées au collège Seurat
mises à jour régulièrement

Site national de la PEEP : <http://www.peep.asso.fr>

Rejoignez la PEEP car elle est composée de parents comme vous.

Contactez-nous :

Khanata GAYE / Fériel LOUATI

06 22 16 85 41 / 06 11 49 84 02

peep.seurat.courbevoie@gmail.com